

Cour municipale de Saint-Raymond

Païement par AccèsD, Telnat ou BLCDirect

Procédure à suivre

Ouvrir votre session sur le site de Desjardins (Accès D), de la Banque Nationale (Telnat) ou de la Banque Laurentienne (BLCDirect) :

A) Création du fournisseur

1. Dans la section **Factures** à gauche de l'écran, cliquez sur **Païement de factures**;
2. Cliquez ensuite sur **Ajouter une facture**;
3. Remplir le champ *Nom du fournisseur* :

Cour (pour les utilisateurs d'**AccèsD**) et catégorie **Contraventions**;

ou

Raymond (pour les utilisateurs de **Telnat**)

ou

Saint-Raymond (pour les utilisateurs de **BLCDirect**) *** *Le constat doit être payé en un seul versement avec BLC* ***

4. Cliquez sur **Recherche**, les choix de cours municipales apparaissent, soit :
 - Ville Saint-Raymond – Cour municipale (catégorie Contraventions) (**Accès-D**)
 - Cour municipale de Saint-Raymond – Contraventions (**Telnat**)
 - Saint-Raymond contraventions (**BLCDirect**)
5. Cliquer sur le bouton **Valider**
6. Vous pouvez ensuite inscrire un descriptif pour votre information personnelle;
7. Cliquez sur **Valider**.

Ce fournisseur s'ajoute donc à votre dossier de factures à payer.

B) Païement de la facture

Vous pouvez par la suite effectuer votre paiement en prenant soin d'inscrire le **montant** que vous acquittez ainsi que le **descriptif de 15 chiffres** (obligatoire) qui correspond au numéro du constat d'infraction (100391XXXXXXXXXX).

IMPORTANT – DOSSIER EN RÉCLAMATION CIVILE TRANSFÉRÉ À LA COUR MUNICIPALE DE SAINT-RAYMOND (Réclamation de sommes impayées : taxes municipales, mutations immobilières, services rendus par une municipalité participante)

La catégorie **Contraventions** doit également être sélectionnée afin que votre paiement parvienne à la cour municipale. Le descriptif de 15 chiffres sera composé de zéros suivis des derniers chiffres de votre numéro de dossier. Ex. pour le dossier CM 02-14, le descriptif sera 000000000000**0214**.